

Vos questions / nos réponses

Dépistage du cannabis dans le sang

Par [Profil supprimé](#) Postée le 17/02/2018 10:32

Bonjour à tous, j'ai quelques questions importantes concernant la consommation de cannabis
Voilà 7 ans que fume du cannabis, j'ai commencé occasionnellement, puis ma consommation n'a cessé d'augmenter au fil des années, pour en devenir une consommation quotidienne, toutefois je ne fume jamais au travail, et jamais quand je suis dehors, c'est en général le soir chez moi.

J'ai essayé d'arrêter à plusieurs reprises, mais étant entourée de nombreux fumeurs je n'ai jamais vraiment réussi, et pourtant ma volonté d'arrêter est vraiment présente !

Alors voilà que je suis confronté à un second problème, étant en instance de divorce, les choses se passent très mal car j'ai demandé la garde exclusive de mes deux filles suite à des conflits avec leur belle mère, qui deviennent ingérables pour ces pauvres chères de 8 ans, bref ce n'est pas vraiment le problème, mais en conclusion mon ex mari n'est pas du tout content, il a donc décidé de demander une prise de sang pour me dépister et m'enlever la garde de mes filles !

Alors que entre parenthèses c'est lui même qui m'a appris à fumer et qui m'a fourni pendant toutes ces années !! Sachant que mes filles sont très bien traitées, elles sont épanouies-équilibrées...etc je suis dévouée à elles jour et nuit, et ma consommation n'a jamais impacté ma façon de les éduquer !

Voilà l'occasion ou jamais pour moi d'arrêter, ma motivation est au plus haut point, mais j'ai beaucoup de mal à y arriver ! Et je pense que la cigarette y est pour beaucoup.

Ma première question concerne la prise de sang (si La demande est accordée à monsieur) : combien de temps Garde-on les traces de cannabis dans le sang, ou urine, ou cheveux ?

Deuxième question : avez-vous des conseils à me donner pour pouvoir enfin y arriver une bonne fois pour toutes ?

Merci par avance de vos réponses

Mise en ligne le 19/02/2018

Bonjour,

Depuis 7 ans vous consommez du cannabis, au départ de façon occasionnelle puis, au fil des années, cette consommation est devenue quotidienne.

Vous avez tenté sans succès plusieurs fois d'arrêter malgré une volonté certaine.

Vous aimerez à nouveau tenter une démarche d'arrêt car vous êtes en instance de divorce et votre ex mari va faire la demande que vous subissiez un test de dépistage sanguin afin que le juge vous retire la garde de vos filles.

Nous comprenons bien votre inquiétude au regard de cet enjeux pour vous.

Concernant votre question sur le dépistage de THC (le principe actif de cannabis qui est recherché lors d'un test de dépistage), voici les données dont nous disposons en partant du fait que vous nous décrivez comme usagère régulière.

Après l'arrêt de la consommation, le THC est détectable dans le sang jusqu'à 1 mois en moyenne, dans les urines de 30 jours à 70 jours en moyenne.

Il est très peu probable que le test capillaire soit avalisé par la justice hors affaire de crime ou délit grave, c'est un test onéreux et peu utilisé.

Vous aimerez savoir comment faire pour arrêter définitivement vos consommations de cannabis.

Nous vous conseillons de trouver de l'aide auprès de professionnels pour vous accompagner lors de cette démarche.

En effet vous avez déjà été confrontée par le passé à des tentatives infructueuses. Le personnel (médecin addictologue, psychologue...) de Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) pourra vous soutenir et faire régulièrement le point avec vous sur votre démarche d'arrêt. Ce type de centre existe dans la plupart des villes en France et dans tous les départements.

De plus pour un consommateur régulier depuis des années, il est possible de passer par un syndrome de sevrage qui peut avoir des effets sur votre sommeil, votre humeur. Ce sont des symptômes qui peuvent être un frein à la poursuite d'une démarche d'arrêt.

Le personnel pluridisciplinaire du CSAPA saura vous accompagner tout au long de cette phase d'arrêt et vous prescrire un éventuel traitement si nécessaire.

Vous serez accueillie sans jugement dans un cadre confidentiel et gratuit.

Vous trouverez en fin de message un lien pour faire une recherche de CSAPA à proximité de votre domicile.

Vous pouvez également contacter un de nos écouteurs par téléphone pour que nous vous donnions une orientation plus précise ou si vous désirez nous parler davantage de votre situation.

Notre service est accessible tous les jours, soit par téléphone au 0800 23 13 13 tous les jours de 08h à 02h du matin, soit par tchat via notre site Drogues Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Fiche sur le cannabis](#)
- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)
- [Je souhaite me faire aider](#)